CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Nombre de membres dont le Conseil communautaire doit être composé : 71

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant)

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	Arrivée à partir de la délibération C-243
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	Pouvoir de Anaïs HUSSON
4	AIX-LES-BAINS	T	BRUYERE Daniel	
5	AIX-LES-BAINS	T	CLAVAL Luce	
6	AIX-LES-BAINS	T	DELROISE Hubert	Pouvoir de Marina FERRARI
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
8	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Sophie PETIT GUILLAUME
9	AIX-LES-BAINS	T	LEFAY Anne	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
10	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
11	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir de Liliane CONIGLIO
12	AIX-LES-BAINS	T	PAPOZ Julien	
13	AIX-LES-BAINS	T	ROUPIOZ Claire	
14	AIX-LES-BAINS	T	TOMASI Pierre	
15	AIX-LES-BAINS	T	VASQUEZ Christian	
16	AIX-LES-BAINS	T	VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
17	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	Départ après la délibération C-238
18	BOURDEAU	S	ARDOUVIN Michel	Arrivée à partir de la délibération C-239
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONAT
20	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	ESTIEU Philippe	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	VIDAL Romain	
24	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
25	ENTRELACS	T	DERIPPE Christophe	
26	ENTRELACS	T	EXERTIER Sandrine	
27	ENTRELACS	T	ROUSSEAU Pascale	
28	ENTRELACS	T	SCHMITT Nathalie	
29	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
30	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
31	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
32	LA BIOLLE	T	BADIN Benoît	
33	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	

34	LE BOURGET DU LAC	T	CHATILLON Anne	
35	LE BOURGET DU LAC	T	GUISSANT Franck	
36	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	
37	LE BOURGET DU LAC	T	MEUNIER Roland	
38	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
39	MERY	T	ROULET Stéphane	
40	MOUXY	T	MORET Jean-Paul	
41	MOUXY	T	WESTRELIN Fabienne	
42	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
43	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVIALLE Bruno	
44	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
45	SAINT-OFFENGE	T	GRELLIER Jean-Marc	Pouvoir de Antoine HUYNH
46	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
47	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
48	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
49	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
50	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	Pouvoir de Klara RAVIER
51	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
52	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	Arrivée à partir de la délibération C-233
53	VIVIERS-DU-LAC	T	CARON Bernard	
54	VIVIERS-DU-LAC	T	MONANGE Myriam	Départ après la délibération C-244
55	VOGLANS	T	BERNON Martine	
56	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

24 communes présentes

Excusés :

1	CONJUX	T	POCHAT Nathalie
2	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian

L'an deux mille vingt-six, le mardi 22 septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le 16 septembre 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic.

Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse (36 points à l'ordre du jour) et les projets de délibérations était joints à la convocation.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 16 septembre 2026 aux conseillers communautaires suppléants conformément à l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION

N° : C-244 Année : 2026
Exécutoire le : 08 OCT. 2026
Publiée / Notifiée le :
Visée le : 08 OCT. 2026
06 OCT. 2026

ECONOMIE

Subvention à France Active Savoie Mont Blanc au titre du soutien à l'entreprenariat Programmation 2026

Dans le cadre de sa politique de droit commun, Grand Lac soutient, les structures intervenant dans le domaine du soutien à l'activité économique et entrepreneuriale, tels que l'Association France Active Savoie Mont Blanc.

Présentation de l'association France Active Savoie Mont Blanc :

France Active Savoie Mont Blanc est membre du réseau national France Active, reconnu d'utilité publique. Créé à l'initiative de la Caisse des Dépôts, ce réseau a pour objet de favoriser la création et le développement de l'emploi local et de contribuer au développement économique solidaire des territoires. Elle regroupe 41 implantations en France. Auparavant nommée Adises Active, elle est une association régie par la loi 1901, créée en 1990 à l'initiative du Conseil Général de la Savoie, des Chambres Consulaires et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

France Active Savoie Mont Blanc (France Active SMB) contribue au développement économique et à la lutte contre l'exclusion, en favorisant le financement d'entreprises créatrices d'emplois et le développement des entreprises solidaires et associations d'utilité sociale, sur les 2 Savoie.

Les 4 principales missions sont les suivantes :

- Faciliter et sécuriser l'accès au crédit bancaire des demandeurs d'emploi ayant le projet de créer ou reprendre une entreprise (Très Petite Entreprises ou TPE < 10 salariés),

- Accompagner et financer le développement des entreprises du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : sociétés coopératives...

- Lancement d'un incubateur de l'innovation sociale et environnemental : Idcube. Ces projets accompagnés dans la phase d'ante-création pour tester leur activité, viennent répondre à des besoins solidaires, sociaux et de développement durable non couverts et sont des modèles de déploiement d'entreprises vertueuses au service des territoires et de leurs habitants,

- Accompagner le développement et la démarche de consolidation économique des structures d'utilité sociale, notamment les associations, créatrices d'emplois par l'intermédiaire du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

L'association France Active Savoie Mont Blanc a pour objectif d'accompagner, de financer et de suivre des projets de création ou de reprise d'entreprises sur les départements de Savoie et de Haute-Savoie :

- Par un accompagnement à la structuration financière du projet et à l'intermédiation bancaire,

- Par des avances remboursables à 0% d'intérêt, sans garanties (2 à 25 K€), remboursables avec ou sans différé, destinées à consolider les fonds propres,

- Par des garanties bancaires (France Active Garanties) afin de faire levier et de sécuriser le prêt bancaire,

- Par un suivi technique post-création du chef d'entreprise.

Ce dispositif est complémentaire avec les autres outils de financement (Réseau Entreprendre Savoie, Initiative Savoie), outils soutenus depuis 2018, par Chambéry Grand Lac Economie.

S'agissant du bilan 2025 :

Le montant des aides accordées aux Très Petites Entreprises (commerces, artisanat, restauration...) en 2025 sur le territoire de Grand Lac représente une somme de 298 892 €, soit 8 projets financés et 18 emplois créés (2024 : 7 projets (13 emplois) : 302 892 €).

En outre au titre de l'Economie Sociale et Solidaire et du Dispositif Local d'Accompagnement, France Active Savoie Mont Blanc a accompagné, en 2025, 4 associations et entreprises solidaires sur le territoire de Grand Lac (7 associations et entreprises solidaires).

Enfin dans le cadre de l'incubateur ID CUBE, lors de la promotion 2026, 9 candidats savoyards ont été retenus, dont 3 porteurs du territoire Grand Lac (4 sur la promotion 2025).

En cette année 2026, France Active SMB souhaite redévelopper leurs actions d'accompagnement au TPE et autres structures de l'Economie Sociale et Solidaire. A noter que le taux de pérennité à 5 ans des entreprises accompagnées et financées est de 80 % soit un taux supérieur à la moyenne nationale (environ 49%).

La demande initiale, sollicitée par l'association France Active SMB pour cette année 2026, est de 11 000 €.

Il est proposé de soutenir en 2026, au regard de leur bilan efficient 2025, les actions suivantes :

ORGANISME	MONTANT	OBJET	NATURE
France Active Savoie Mont Blanc	10 000 € (le montant versé en 2025 a été de 10 000 €)	Maintenir et développer ses actions de soutien aux TPE engagées, associations et entreprises de l'ESS du territoire	Subvention de fonctionnement (il est proposé de mettre en place les modalités techniques du partenariat entre Grand Lac et l'association par l'intermédiaire d'un projet de convention annexé à la présente délibération).

Les crédits sont inscrits au budget Economie 2026, et seront imputés sur la section de fonctionnement à l'article 657481 pour les subventions, du compte 2927.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tout document relatif à ce dossier,
- AUTORISE l'attribution des subventions à l'organisme précité pour un montant total de 10000 €.

Aix-les-Bains, le 22 septembre 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

GRAND LAC COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 71
- Présents : 55
- Présents et représentés : 65
- Votants : 65
- Pour : 65
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs :0
- Nuls : 0

S

CONVENTION FINANCIERE PARTENARIALE

Entre :

L'association FRANCE ACTIVE SAVOIE MONT BLANC,
Association territoriale France Active,
Parc d'Activité Côte Rousse,
180 rue du Genevois,
73000 CHAMBERY

Représentée par Madame Jocelyne WASSELIN, Présidente
Ci-après désignée "FRANCE ACTIVE SAVOIE MONT BLANC"

Et d'autre part :

GRAND LAC,
Communauté d'Agglomération
1500 Boulevard Lepic
73100 AIX LES BAINS

Représentée par Monsieur Renaud BERETTI, Président
Ci-après désigné "GRAND LAC"

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu la délibération du conseil communautaire de GRAND LAC du 22 septembre 2026,
Vu le budget 2026 de GRAND LAC,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

1) France Active Savoie Mont Blanc est membre du réseau national France Active, reconnue d'utilité publique. Créé à l'initiative de la Caisse des Dépôts, ce réseau a pour objet de favoriser la création et le développement de l'emploi local et de contribuer au développement économique solidaire des territoires.

 France Active Savoie Mont Blanc est une association régie par la loi 1901, créée en 1990 à l'initiative du Conseil Général de la Savoie, des Chambres Consulaires et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

 France Active Savoie Mont Blanc contribue au développement économique et à la lutte contre l'exclusion, en favorisant le financement d'entreprises créatrices d'emplois et le développement des entreprises solidaires et associations d'utilité sociale.

 Les 4 principales missions sont les suivantes :
 - faciliter et sécuriser l'accès au crédit bancaire des demandeurs d'emploi ayant le projet de créer ou reprendre une entreprise (Très Petite Entreprises ou TPE < 10 salariés),

- accompagner et financer le développement des entreprises du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : sociétés coopératives, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises de travail adapté, associations employeurs d'utilité sociale…
- détecter et accompagner au sein de l'incubateur ID CUBE des projets de création d'entreprises innovantes qui contribuent à la transition écologique et solidaire,
- accompagner le développement et la démarche de consolidation économique des structures d'utilité sociale, notamment les associations, créatrices d'emplois par l'intermédiaire du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
- Co-animation d'un dispositif d'incubation de projets d'innovation sociale, en partenariat avec la structure Innovale : IDCUBE

L'association France Active Savoie Mont Blanc a pour objectif d'accompagner, de financer et de suivre des projets de création ou de reprise d'entreprises sur les départements de Savoie et de Haute-Savoie, projets portés par des entrepreneurs engagés :

- par un accompagnement à la structuration financière du projet et à l'intermédiation bancaire,
- par des avances remboursables à 0% ou à taux bonifié, sans garanties, remboursable avec ou sans différé, destinés à consolider les fonds propres,
- par des primes pour des publics spécifiques ou pour l'essaimage de nouvelles structures de l'ESS (Fonds de Confiance)
- par des garanties bancaires (France Active Garanties) afin de faire levier et sécuriser le prêt bancaire,
- par un suivi technique post-création du chef d'entreprise.

2) Grand Lac, dans le cadre de sa politique de développement économique, désireuse de contribuer au développement des outils d'appui à la création d'activités et d'emplois ainsi qu'à leur maintien, souhaite contribuer au soutien de cette initiative.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

GRAND LAC soutient, au titre de sa compétence développement économique les structures et associations intervenant dans les domaines de l'économie.

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières du partenariat entre GRAND LAC et l'association FRANCE ACTIVE SAVOIE MONT BLANC en vue de contribuer au fonctionnement et à la communication de l'association France Active Savoie Mont Blanc.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'année 2026.

RTICLE 3 : PRINCIPES DU PARTENARIAT

GRAND LAC et FRANCE ACTIVE SAVOIE MONT BLANC s'engagent dans le cadre de cette convention à un échange d'informations et à la mise à disposition de compétences.

- L'Association France Active Savoie Mont Blanc s'engage à :

 - accueillir et conseiller les chefs d'entreprises présents sur le territoire de Grand Lac,
 - accueillir et conseiller les structures de l'ESS présentes sur le territoire de Grand Lac,

- associer Grand Lac aux opérations de communication évènementielle qui seront menées pour promouvoir l'association,
- informer et orienter vers Grand Lac, dans le cadre du dispositif CitésLab, les porteurs d'idée et/ou de projet, soit en phase d'amorçage, soit à la recherche d'informations économiques territoriales ou de conseils,
- citer Grand Lac parmi les partenaires financiers dans les manifestations et documents de communication,
- organiser ou participer à des manifestations organisées sur son territoire, telles que séminaires, ateliers, conférences ou forums, sur le thème du financement et de l'accompagnement de la création et du développement des entreprises,
- communiquer à Grand Lac les dates prévues des évènements et des formations organisées dans le cadre de l'animation de l'association,
- initier des actions/évènements sur le territoire Grand Lac, en lien avec le dispositif Citéslab,
- informer Grand Lac de l'appel à candidature IdCube 2025 et ces modalités, afin de développer le nombre de postulants à cet incubateur,
- inviter Grand Lac à l'assemblée générale de l'association.

- GRAND LAC s'engage à :

 - désigner un correspondant pour l'association France Active Savoie Mont Blanc en charge d'animer le partenariat,
 - informer et orienter vers l'association France Active Savoie Mont Blanc, les porteurs d'idées/projet détectés et accompagnés par le dispositif Citéslab, notamment les personnes sans emploi, jeunes, quartiers prioritaires… mais également les projets de structures de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) en recherche d'accompagnement et de financement.

ARTICLE 4 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET MODALITES DE PAIEMENT

Par délibération du 22 septembre 2026, le conseil communautaire de GRAND LAC a fixé le montant de la subvention attribuée à l'association FRANCE ACTIVE SAVOIE MONT BLANC **à 10 000 euros** pour l'année 2026.

Le versement de la subvention sera effectué en une seule fois sur le fondement de la présente convention signée par les parties.

La subvention de fonctionnement de Grand Lac devra être exclusivement affectée à la réalisation du programme que l'association lui a présenté. Son rapport annuel d'activités et ses comptes devront être communiqués à Grand Lac dès leur validation par l'assemblée générale de l'association.

En cas d'utilisation non conforme à l'objet de la présente convention ou en cas de non utilisation, l'association s'engage à reverser le montant de la subvention à Grand Lac de sa propre initiative.
Dans tous les cas, Grand Lac se réserve le droit de contrôler l'utilisation de la subvention par l'association et d'exiger éventuellement le remboursement de tout ou partie des fonds déjà versés.
Grand Lac pourra demander, si besoin, des compléments d'information à l'association au vu des documents transmis.
En cas de refus de l'association France Active Savoie Mont Blanc de communiquer ses budgets, documents comptables et comptes-rendus d'activité (comprenant une évaluation qualitative et quantitative de l'action de l'association), Grand Lac pourra décider d'exiger le remboursement de tout ou partie des fonds déjà versés, dont il ne pourrait pas être justifié d'un usage conforme à la présente convention.

L'association France Active Savoie Mont Blanc s'engage sur l'honneur à respecter l'ensemble des dispositions légales auxquelles elle est soumise

ARTICLE 5 : PROCEDURE BUDGETAIRE PREALABLE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION PAR GRAND LAC

Pour toute nouvelle demande de subvention, l'association France Active Savoie Mont Blanc s'engage à présenter à Grand Lac son bilan annuel d'activités, ses comptes certifiés, son programme prévisionnel d'actions pour l'année suivante et sa demande de subvention annuelle au plus tard **le 31 décembre** de l'année en cours pour l'année suivante.

ARTICLE 6 : RESILIATION

En cas de non respect par l'association de l'une ou l'autre de ses obligations, de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général, Grand Lac sera fondée à résilier la présente convention.
En cas de non respect des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée par les parties sous réserve d'un préavis de deux mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

La liquidation de la subvention sera alors effectuée au prorata temporis. Un titre de recette sera émis par Grand Lac si besoin.

La résiliation par Grand Lac n'entraînera, au profit de l'association France Active Savoie Mont Blanc aucun versement d'indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 7 : CADUCITE DE LA CONVENTION

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'association.
Dans ce cas, l'association s'engage à restituer à Grand Lac les subventions de fonctionnement non utilisées.

ARTICLE 8 : LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

Dans tous les cas, les parties s'obligent à rechercher, préalablement à toute action par voie judiciaire, un accord amiable.

Fait en 3 exemplaires originaux,
Aix-les-Bains, le 2026.

FRANCE ACTIVE SAVOIE MONT BLANC

Présidente

GRAND LAC,
Communauté d'Agglomération,

Renaud BERETTI
Président

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération C-244 : Subventions à France Active Savoie Mont Blanc au titre du soutien à l'entreprenariat - Programmation 2026

Date de transmission de l'acte :	06/10/2026
Date de réception de l'accusé de réception :	06/10/2026
Numéro de l'acte :	d6018 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	073-200068674-20260922-d6018-DE
Date de décision :	22/09/2026
Acte transmis par :	ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.5. Subventions 7.5.2. Subventions accordées 7.5.2.2. Aux associations